



# HESPER FUND

R.C.S. Luxembourg B 234859

Rapport annuel pour la période allant du  
1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

---

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement luxembourgeois conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV), R.C.S. Luxembourg B 234859

ETHENEA Independent Investors S.A.

R.C.S. Luxembourg 155427



**ETHENEA**

## Table des matières

	<b>Page</b>
<b>Rapport d'activité</b>	2
<b>Répartition géographique par pays du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS</b>	5
<b>Répartition sectorielle du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS</b>	6
<b>Composition de l'actif net du compartiment HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS</b>	9
<b>Compte de résultat du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS</b>	12
<b>État des actifs du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS au 31 décembre 2023</b>	17
<b>Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023</b>	22
<b>Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé</b>	30
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)</b>	33
<b>Annexe conformément au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie (non révisé)</b>	36
<b>Gestion, distribution et conseil</b>	45

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d'informations de base, la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue ainsi que le rapport annuel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du siège de la Société d'investissement, du dépositaire, de l'agent payer, du distributeur et auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions d'actions ne sont valables que lorsqu'elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

# Rapport d'activité

## Rapport d'activité

Le Gestionnaire du fonds produit le présent rapport sur ordre de la Société de gestion :

Tant pour la plupart des prévisionnistes macroéconomiques que pour le fonds HESPER FUND, 2023 a été une année particulièrement imprévisible. En dépit d'un important soutien politique, le redémarrage de l'économie chinoise après les restrictions imposées par le COVID s'est avéré décevant, car de graves problèmes sont apparus dans le secteur immobilier. En revanche, en Occident, la crainte d'une récession déclenchée par les banques centrales s'est atténuée jusqu'en milieu d'année, et ce malgré la crise bancaire américaine, la poursuite du cycle de resserrement monétaire et la montée des tensions géopolitiques. En dépit de tous les obstacles et au cœur d'un scénario géopolitique périlleux, les banques centrales sont peut-être en train de guider leurs économies vers un atterrissage en douceur.

Ce fut à nouveau une année historique pour les banques centrales, qui ont relevé leurs taux d'intérêt à un rythme jamais vu depuis les années 1980 afin de juguler une inflation à la fois très élevée et tenace. La fin de l'ère des taux d'intérêt négatifs a engendré des turbulences sur les marchés en 2022, mais la grave récession annoncée a épargné les grandes économies. Les banques centrales ont bien géré les risques que l'on appréhendait pour la stabilité financière. En agissant rapidement et fermement, elles ont évité une crise majeure en mars, lorsque certaines institutions de crédit régionales américaines se sont effondrées suite à une hausse des taux d'intérêt et à des pertes au niveau de leurs portefeuilles d'investissement.

Les taux d'intérêt étant passés de zéro effectif en 2021 à des niveaux restrictifs de 4 % dans la zone euro, 5,25 % au Royaume-Uni et 5,25 % à 5,5 % aux États-Unis, la bataille des taux entrera dans une nouvelle phase en 2024. Bien que la hausse significative n'ait pas entraîné la récession attendue, le passage à des taux d'intérêt plus élevés et la croissance économique robuste ont eu un impact négatif sur de nombreuses positions du HESPER FUNDS.

La guerre en Ukraine n'a pas fait l'événement pour le marché l'an dernier, car les livraisons de gaz ont été compensées et le soutien fiscal aux entreprises et aux consommateurs a neutralisé la hausse des prix, qui ont finalement baissé.

Les actions de la catégorie de parts EUR T-6 ont perdu 3,91 % en 2023 et ont clôturé l'année 10,01 % sous leur plus haut historique du 29 septembre 2022. Le rendement annualisé depuis son lancement a chuté à 3,08 %. Toutefois, la volatilité est restée limitée à 5,1 % l'année dernière, ce qui signifie que le profil risque/rendement est demeuré attractif.

### Une année difficile pour le HESPER FUND

2023 n'a pas été une année facile pour les fonds macro alternatifs. La réévaluation fréquente des taux d'intérêt futurs et les économies confrontées à des taux d'intérêt restrictifs n'ont pas permis de dégager des tendances claires en matière de change et de rendement. En outre, la baisse rapide de l'inflation sur les deux rives de l'Atlantique au second semestre 2023 a été surprenante car la Réserve fédérale américaine (Fed) a soudain adopté une approche accommodante alors qu'elle avait auparavant clairement annoncé une trajectoire de taux d'intérêt « plus élevée pendant plus longtemps ».

Le fonds HESPER FUND n'a pas réussi à capter une tendance durable des taux d'intérêt et des devises et sa performance a été médiocre. Comme nous avons anticipé une contraction économique plus marquée, surtout dans la zone euro, l'exposition globale aux actions a été faible la plupart du temps, voire négative à certains moments (par exemple lors de la crise bancaire en mars). Par rapport aux attentes à la même époque l'année dernière, les États-Unis, la zone euro et le Royaume-Uni ont évité la récession et la hausse du chômage que prévoient la plupart des économistes. L'économie américaine a même connu une accélération remarquable au second semestre. Les guerres et le resserrement de la politique monétaire n'ont pas empêché les marchés boursiers de rebondir vigoureusement après une mauvaise année 2022. Face à l'amélioration des perspectives économiques et à l'augmentation des probabilités d'un atterrissage en douceur, le dollar américain s'est affaibli par rapport à ses principaux concurrents, et les paris sur les devises en faveur de la couronne norvégienne et de la livre sterling, sous-évaluées, n'ont pas produit le rendement attendu.

En résumé, le fonds, mesuré à l'aune de la catégorie d'actions Euro-T-6, a cédé 3,91 % en 2023. Les différentes classes d'actifs ont contribué à la performance comme suit : revenu fixe 0 %, actions -0,12 %, devises -2,32 %, matières premières -0,22 % et frais -1,25 %. La volatilité est restée stable à 5 % pendant la majeure partie de l'année.

La faible performance a entraîné des rachats. Le total des actifs est passé de 82 millions € à la fin de l'année dernière à 61 millions €.

### Scénario de base pour 2024

En cette année charnière, la question qui se pose pour l'année à venir est de savoir comment et quand la pression monétaire se relâchera. On s'attend à une croissance économique soutenue et à un lent reflux de l'inflation.

Le compte rendu de la réunion de la Fed signale que les hausses de taux sont terminées ; la date de la baisse des taux est incertaine.

Au cours des derniers mois, l'inflation a déjà atteint des taux qui ne dépassaient pas les objectifs de la banque centrale.

La politique budgétaire reste expansionniste. Les perspectives diffèrent selon les régions. Atterrissage en douceur aux États-Unis, stagnation de la croissance dans la zone euro et au Royaume-Uni.

3

Positif : Environnement désinflationniste, banques centrales moins agressives, la Chine continue de soutenir l'économie.

Négatif : Inflation sous-jacente persistante, tensions géopolitiques accrues, incertitude politique avec des élections dans plus de 80 pays, obstacles sur les principales routes commerciales comme le canal de Panama et la mer Rouge, augmentation rapide de la charge d'intérêts de nombreux pays. Malgré les vents favorables qui se profilent à l'horizon, nous restons prudents en raison du niveau de départ élevé des actions et des obligations.

Nous sommes très actifs sur les devises, démarrons avec une duration neutre et une exposition longue modérée aux actions. Le HESPER FUND vise un rendement de 7 % avec une volatilité inférieure à 7 %.

Strassen, janvier 2024

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

---

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories d'actions assorties de droits différents.

Les catégories d'actions décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie d'actions (A-12 EUR)	Catégorie d'actions (A-12 CHF)	Catégorie d'actions (T-12 EUR)	Catégorie d'actions (T-10 EUR)
WKN :	A2PEEC	A2PEED	A2QK9X	A2PEEF
Code ISIN :	LU1931795501	LU1931796905	LU2275633894	LU1931800350
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	distribution	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	CHF	EUR	EUR

	Catégorie d'actions (T-12 CHF)	Catégorie d'actions (T-12 USD <sup>1)</sup> )	Catégorie de parts (A-6 EUR)	Catégorie d'actions (A-6 CHF)
WKN :	A2PEEG	A2PEEH	A2PED6	A2PED7
Code ISIN :	LU1931801754	LU1931801911	LU1931802216	LU1931803297
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	distribution	distribution
Devise :	CHF	USD	EUR	CHF

	Catégorie d'actions (T-6 EUR)	Catégorie d'actions (T-6 CHF)	Catégorie de parts (T-6 USD)
WKN :	A2PED9	A2PEEA	A2PEEB
Code ISIN :	LU1931806399	LU1931808338	LU1931810235
Commission de souscription :	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %	jusqu'à 3,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant
Commission de gestion :	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.	0,15 % p.a.
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	capitalisation
Devise :	EUR	CHF	USD

<sup>1)</sup> La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

## Répartition géographique par pays du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

Répartition géographique par pays <sup>1)</sup>	
États-Unis d'Amérique	55,14 %
France	8,94 %
Brésil	6,70 %
Allemagne	6,47 %
Espagne	4,83 %
Luxembourg	0,86 %
Australie	0,74 %
Pays-Bas	0,67 %
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>84,35 %</b>
Options	-0,11 %
Contrats à terme	0,59 %
Avoirs bancaires <sup>2)</sup>	11,59 %
Solde des autres créances et engagements	3,58 %
	<b>100,00 %</b>

<sup>1)</sup> En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

## Répartition sectorielle du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

6	<b>Répartition sectorielle <sup>1)</sup></b>	
	Emprunts d'État	62,61 %
	Matériel et équipement informatique	5,70 %
	Logiciels et services	5,06 %
	Services de télécommunications	4,56 %
	Matières premières, auxiliaires et carburants	2,73 %
	Commerce de gros et de détail	2,16 %
	Transports	0,86 %
	Energie	0,67 %
	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>84,35 %</b>
	Options	-0,11 %
	Contrats à terme	0,59 %
	Avoirs bancaires <sup>2)</sup>	11,59 %
	Solde des autres créances et engagements	3,58 %
		<b>100,00 %</b>

<sup>1)</sup> En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

## Évolution des 3 derniers exercices

### Catégorie d'actions A-12 EUR

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2021	0,41	3.801	388,67	107,70
31.12.2022	6,14	59.631	5.983,24	102,99
31.12.2023	4,45	45.184	-1.399,93	98,38

### Catégorie d'actions A-12 CHF

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2021	0,01	100	9,26	103,50	107,27 <sup>1)</sup>
31.12.2022	0,18	1.756	177,64	103,26	101,68 <sup>2)</sup>
31.12.2023	0,14	1.347	-38,87	102,70	95,35 <sup>3)</sup>

7

### Catégorie d'actions T-12 EUR

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2021	0,01	100	10,00	107,52
31.12.2022	9,34	90.810	9.685,00	102,82
31.12.2023	4,74	48.297	-4.114,80	98,21

### Catégorie d'actions T-10 EUR

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2021	2,80	23.302	522,66	120,15
31.12.2022	5,20	45.250	2.683,84	114,98
31.12.2023	2,41	21.879	-2.588,54	110,05

### Catégorie d'actions T-12 CHF

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2021	0,02	220	20,43	106,08	109,94 <sup>1)</sup>
31.12.2022	1,78	16.614	1.780,03	106,86	105,23 <sup>2)</sup>
31.12.2023	0,32	2.987	-1.392,62	106,29	98,68 <sup>3)</sup>

### Catégorie d'actions A-6 CHF

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2021	0,11	1.000	0,00	113,59	117,72 <sup>1)</sup>
31.12.2022	0,39	3.417	297,16	114,63	112,88 <sup>2)</sup>
31.12.2023	0,11	1.001	-273,62	114,77	106,55 <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF.

<sup>2)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF.

<sup>3)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

Catégorie d'actions T-6 EUR

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
31.12.2021	10,68	86.503	1.012,24	123,51
31.12.2022	24,75	208.310	15.118,54	118,82
31.12.2023	16,23	142.140	-7.494,87	114,18

Catégorie d'actions T-6 CHF

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action CHF
31.12.2021	27,58	246.562	2.121,72	111,84	115,91 <sup>1)</sup>
31.12.2022	33,66	298.689	5.999,59	112,70	110,98 <sup>2)</sup>
31.12.2023	32,55	288.771	-1.083,08	112,74	104,67 <sup>3)</sup>

8

Évolution depuis le lancement

Catégorie d'actions T-12 USD <sup>6)</sup>

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action USD
10.10.2022	Lancement	-	-	97,84	100,00 <sup>4)</sup>
31.12.2022	0,02	277	25,99	88,31	94,18 <sup>5)</sup>
31.12.2023	-	-	-22,90 <sup>7)</sup>	-	-

Catégorie d'actions A-6 EUR

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR
04.11.2022	Lancement	-	-	100
31.12.2022	0,03	285	28,50	97,21
31.12.2023	0,00	1	-27,50	92,95

Catégorie d'actions T-6 USD

Date	Actif net du compartiment en millions d'EUR	Actions en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par action EUR	Valeur par action USD
07.10.2022	Lancement	-	-	98,40	100,00 <sup>8)</sup>
31.12.2022	0,46	5.190	489,76	88,73	94,63 <sup>5)</sup>
31.12.2023	0,20	2.338	-230,11	83,45	94,63 <sup>9)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF.

<sup>2)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF.

<sup>3)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

<sup>4)</sup> Converti en euros au taux de change du 10 octobre 2022 : 1 EUR = 0,9784 USD.

<sup>5)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD.

<sup>6)</sup> La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

<sup>7)</sup> Cette position comprend les sorties de fonds résultant de la liquidation de la classe d'actions T-12 USD.

<sup>8)</sup> Converti en euros au taux de change du 7 octobre 2022 : 1 EUR = 0,9840 USD.

<sup>9)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD.

# Composition de l'actif net du compartiment HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

## Composition de l'actif net du compartiment

au 31 décembre 2023

9

	EUR
Portefeuille-titres (coût d'acquisition : 52.573.929,45 EUR)	51.572.388,86
Avoirs bancaires <sup>1)</sup>	7.085.387,65
Plus-values latentes sur contrats à terme	364.611,02
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	2.065.414,00
Intérêts à recevoir	371.985,17
Créances sur vente d'actions	651,60
Autres actifs <sup>2)</sup>	8.342,59
	<b>61.468.780,89</b>
Options	-64.635,00
Engagements au titre du rachat d'actions	-189.936,27
Autres passifs <sup>3)</sup>	-67.329,25
	<b>-321.900,52</b>
<b>Actif net du compartiment</b>	<b>61.146.880,37</b>

<sup>1)</sup> Voir les Notes au rapport.

<sup>2)</sup> Cette position inclut des frais d'établissement activés.

<sup>3)</sup> Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion du fonds et des coûts de révision.

**Allocation aux catégories d'actions**

<b>Catégorie d'actions (A-12 EUR)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	4.445.125,62 EUR
Actions en circulation	45.184,124
Valeur par action	98,38 EUR
<b>Catégorie d'actions (A-12 CHF)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	138.293,41 EUR
Actions en circulation	1.346,630
Valeur par action	102,70 EUR
Valeur par action	95,35 CHF <sup>1)</sup>
<b>Catégorie d'actions (T-12 EUR)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	4.743.322,28 EUR
Actions en circulation	48.297,111
Valeur par action	98,21 EUR
<b>Catégorie d'actions (T-10 EUR)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	2.407.783,08 EUR
Actions en circulation	21.879,477
Valeur par action	110,05 EUR
<b>Catégorie d'actions (T-12 CHF)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	317.479,09 EUR
Actions en circulation	2.986,967
Valeur par action	106,29 EUR
Valeur par action	98,68 CHF <sup>1)</sup>
<b>Catégorie d'actions (A-6 EUR)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	92,95 EUR
Actions en circulation	1,000
Valeur par action	92,95 EUR
<b>Catégorie d'actions (A-6 CHF)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	114.889,15 EUR
Actions en circulation	1.001,000
Valeur par action	114,77 EUR
Valeur par action	106,55 CHF <sup>1)</sup>
<b>Catégorie d'actions (T-6 EUR)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	16.229.804,82 EUR
Actions en circulation	142.140,094
Valeur par action	114,18 EUR
<b>Catégorie d'actions (T-6 CHF)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	32.554.982,51 EUR
Actions en circulation	288.771,159
Valeur par action	112,74 EUR
Valeur par action	104,67 CHF <sup>1)</sup>
<b>Catégorie d'actions (T-6 USD)</b>	
Part de l'actif net du compartiment	195.107,46 EUR
Actions en circulation	2.338,010
Valeur par action	83,45 EUR
Valeur par action	92,66 USD <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 0,9284 CHF.

<sup>2)</sup> Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2023 : 1 EUR = 1,1104 USD.

**Variation de l'actif net du compartiment**

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Total EUR	Catégorie d'actions (A-12 EUR) EUR	Catégorie d'actions (A-12 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-12 EUR) EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	81.956.723,70	6.141.570,47	181.365,00	9.336.922,59
Résultat net ordinaire	645.953,43	26.315,38	782,32	28.080,12
Péréquation des revenus et charges	81.653,07	5.130,90	507,66	17.118,91
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	6.683.067,72	998.036,25	55.795,25	1.582.743,44
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-25.349.897,21	-2.397.961,48	-94.661,57	-5.697.541,77
Sorties de fonds liées à la liquidation de la catégorie d'actions T-12 USD	-85,09	0,00	0,00	0,00
Plus-values réalisées	9.252.135,64	626.146,36	31.876,21	859.589,42
Moins-values réalisées	-15.499.943,99	-1.173.522,46	-47.457,59	-1.660.794,64
Variation nette des plus-values latentes	2.263.282,59	133.822,07	7.429,57	159.112,71
Variation nette des moins-values latentes	1.113.990,51	85.588,13	2.656,56	118.091,50
<b>Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue</b>	<b>61.146.880,37</b>	<b>4.445.125,62</b>	<b>138.293,41</b>	<b>4.743.322,28</b>

	Catégorie d'actions (T-10 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-12 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-12 USD)* EUR	Catégorie d'actions (A-6 EUR) EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	5.202.894,74	1.775.357,09	24.462,02	27.704,83
Résultat net ordinaire	19.077,22	1.795,72	0,58	1,08
Péréquation des revenus et charges	6.076,39	4.679,41	160,13	7,04
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	680.879,90	105.913,04	82,98	96,83
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-3.269.418,93	-1.498.529,31	-22.985,59	-27.596,55
Sorties de fonds liées à la liquidation de la catégorie d'actions T-12 USD*	0,00	0,00	-85,09	0,00
Plus-values réalisées	386.282,03	169.774,21	2.469,75	359,27
Moins-values réalisées	-756.701,41	-267.182,58	-4.621,80	-695,80
Variation nette des plus-values latentes	78.521,47	3.987,34	144,91	-8,49
Variation nette des moins-values latentes	60.171,67	21.684,17	372,11	224,74
<b>Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue</b>	<b>2.407.783,08</b>	<b>317.479,09</b>	<b>0,00</b>	<b>92,95</b>

	Catégorie d'actions (A-6 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-6 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-6 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-6 USD) EUR
Actif net du compartiment au début de la période sous revue	391.683,10	24.752.400,71	33.661.836,86	460.526,29
Résultat net ordinaire	1.315,83	193.456,96	372.782,05	2.346,17
Péréquation des revenus et charges	49,96	44.758,01	2.262,83	901,83
Entrées de fonds induites par la vente d'actions	0,00	2.473.713,65	490.957,33	294.849,05
Sorties de fonds induites par le rachat d'actions	-273.618,99	-9.968.587,19	-1.574.035,46	-524.960,37
Sorties de fonds liées à la liquidation de la catégorie d'actions T-12 USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus-values réalisées	18.055,21	2.239.175,19	4.875.545,23	42.862,76
Moins-values réalisées	-30.250,15	-4.313.267,89	-7.156.175,61	-89.274,06
Variation nette des plus-values latentes	5.961,38	474.655,05	1.396.343,07	3.313,51
Variation nette des moins-values latentes	1.692,81	333.500,33	485.466,21	4.542,28
<b>Actif net du compartiment à la fin de la période sous revue</b>	<b>114.889,15</b>	<b>16.229.804,82</b>	<b>32.554.982,51</b>	<b>195.107,46</b>

\* La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

# Compte de résultat

## du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS

### Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

12

	Total EUR	Catégorie d'actions (A-12 EUR) EUR	Catégorie d'actions (A-12 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-12 EUR) EUR
<b>Revenus</b>				
Intérêts sur les emprunts	1.376.905,02	107.396,99	4.241,23	155.197,78
Intérêts bancaires	311.765,96	24.083,74	973,32	33.971,95
Péréquation des revenus	-263.321,36	-25.757,52	-2.033,17	-76.353,58
<b>Total des revenus</b>	<b>1.425.349,62</b>	<b>105.723,21</b>	<b>3.181,38</b>	<b>112.816,15</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-47.023,29	-3.628,85	-148,70	-5.086,67
Commission de gestion / commission de gestion de fonds / commission de conseil en investissement le cas échéant	-654.435,36	-76.441,79	-2.984,78	-110.134,29
Taxe d'abonnement	-34.875,30	-2.713,87	-105,69	-3.909,23
Frais de publication et de révision	-41.443,70	-3.224,03	-126,82	-4.738,26
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-9.474,28	-759,80	-28,51	-1.107,00
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-2.264,50	-175,69	-6,74	-254,23
Taxes nationales	-11.860,87	-919,09	-33,95	-1.378,69
Frais d'établissement	-4.676,65	-363,38	-14,22	-520,25
Autres charges <sup>1)</sup>	-155.010,53	-11.807,95	-475,16	-16.842,08
Péréquation des charges	181.668,29	20.626,62	1.525,51	59.234,67
<b>Total des charges</b>	<b>-779.396,19</b>	<b>-79.407,83</b>	<b>-2.399,06</b>	<b>-84.736,03</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>645.953,43</b>	<b>26.315,38</b>	<b>782,32</b>	<b>28.080,12</b>
<b>Total des frais de transaction sur l'exercice <sup>2)</sup></b>	<b>116.413,36</b>			
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>1,71</b>	<b>1,71</b>	<b>1,71</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>		<b>1,81</b>	<b>1,81</b>	<b>1,81</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		<b>1,71</b>	<b>1,71</b>	<b>1,71</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		<b>1,71</b>	<b>1,71</b>	<b>1,71</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b> (pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

**Compte de résultat**

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Catégorie d'actions (T-10 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-12 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-12 USD) * EUR	Catégorie d'actions (A-6 EUR) EUR
<b>Revenus</b>				
Intérêts sur les emprunts	69.080,15	24.754,82	399,10	39,73
Intérêts bancaires	14.738,60	4.517,65	88,28	6,05
Péréquation des revenus	-26.603,33	-21.970,48	-485,54	-44,42
<b>Total des revenus</b>	<b>57.215,42</b>	<b>7.301,99</b>	<b>1,84</b>	<b>1,36</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-2.130,41	-680,39	-13,45	-0,81
Commission de gestion / commission de gestion de fonds	-43.166,66	-17.453,48	-239,41	-22,28
Taxe d'abonnement	-1.801,53	-621,03	-9,86	-1,48
Frais de publication et de révision	-2.188,38	-791,92	-11,96	-2,40
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-540,88	-201,60	-2,95	-0,01
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-118,62	-41,35	-0,64	-0,18
Taxes nationales	-688,68	-241,58	-3,20	-3,38
Frais d'établissement	-237,13	-80,26	-0,54	-0,06
Autres charges <sup>1)</sup>	-7.792,85	-2.685,73	-44,66	-7,06
Péréquation des charges	20.526,94	17.291,07	325,41	37,38
<b>Total des charges</b>	<b>-38.138,20</b>	<b>-5.506,27</b>	<b>-1,26</b>	<b>-0,28</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>19.077,22</b>	<b>1.795,72</b>	<b>0,58</b>	<b>1,08</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,52</b>	<b>1,72</b>	<b>1,47 <sup>3)</sup></b>	<b>1,19</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,62</b>	<b>1,84</b>	<b>1,62 <sup>3)</sup></b>	<b>1,30</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>1,52</b>	<b>1,72</b>	<b>1,52 <sup>4)</sup></b>	<b>1,19</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>1,52</b>	<b>1,72</b>	<b>1,52 <sup>4)</sup></b>	<b>1,19</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

<sup>3)</sup> Pour la période allant du 01 janvier 2023 au 20 décembre 2023.

<sup>4)</sup> Pour la période allant du 21 décembre 2022 au 20 décembre 2023.

\* La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

**Compte de résultat**

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	Catégorie d'actions (A-6 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-6 EUR) EUR	Catégorie d'actions (T-6 CHF) EUR	Catégorie d'actions (T-6 USD) EUR
<b>Revenus</b>				
Intérêts sur les emprunts	2.282,64	395.293,01	612.178,00	6.041,57
Intérêts bancaires	543,04	88.854,90	142.656,64	1.331,79
Péréquation des revenus	-190,43	-99.178,47	-8.043,92	-2.660,50
<b>Total des revenus</b>	<b>2.635,25</b>	<b>384.969,44</b>	<b>746.790,72</b>	<b>4.712,86</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'intérêts	-81,74	-13.303,33	-21.765,47	-183,47
Commission de gestion / commission de gestion de fonds	-938,23	-158.364,97	-242.069,98	-2.619,49
Taxe d'abonnement	-59,94	-10.085,16	-15.400,39	-167,12
Frais de publication et de révision	-64,50	-12.016,14	-18.081,97	-197,32
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-13,86	-2.745,02	-4.023,59	-51,06
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-4,58	-656,44	-994,88	-11,15
Taxes nationales	-19,24	-3.522,48	-4.972,23	-78,35
Frais d'établissement	-7,93	-1.347,16	-2.083,77	-21,95
Autres charges <sup>1)</sup>	-269,87	-43.892,24	-70.397,48	-795,45
Péréquation des charges	140,47	54.420,46	5.781,09	1.758,67
<b>Total des charges</b>	<b>-1.319,42</b>	<b>-191.512,48</b>	<b>-374.008,67</b>	<b>-2.366,69</b>
<b>Résultat net ordinaire</b>	<b>1.315,83</b>	<b>193.456,96</b>	<b>372.782,05</b>	<b>2.346,17</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>	<b>1,12</b>	<b>1,13</b>
<b>Frais courants exprimés en pourcentage <sup>2)</sup></b>	<b>1,21</b>	<b>1,21</b>	<b>1,21</b>	<b>1,24</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>	<b>1,12</b>	<b>1,13</b>
<b>Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>	<b>1,12</b>	<b>1,13</b>
<b>Commission de performance suisse exprimée en pourcentage <sup>2)</sup></b> <b>(pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1)</sup> Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de droits de licence.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

**Performance exprimée en pourcentage\***

État : 31.12.2023

Fonds	ISIN WKN	Devise de la catégorie d'actions	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-12 CHF</b> depuis le 12.02.2021	LU1931796905 A2PEED	CHF	-0,86 %	-6,24 %	-4,65 % **	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-12 EUR</b> depuis le 12.02.2021	LU1931795501 A2PEEC	EUR	0,28 %	-4,48 %	-1,62 % **	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-6 CHF</b> depuis le 27.12.2019	LU1931803297 A2PED7	CHF	-0,54 %	-5,60 %	0,40 %	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS A-6 EUR</b> depuis le 07.11.2022	LU1931802216 A2PED6	EUR	0,63 %	-4,38 %	-7,05 % **	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-10 EUR</b> depuis le 31.07.2019	LU1931800350 A2PEEF	EUR	0,38 %	-4,29 %	1,43 %	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-12 CHF</b> depuis le 01.02.2021	LU1931801754 A2PEEG	CHF	-0,82 %	-6,22 %	-1,32 % **	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-12 EUR</b> depuis le 12.02.2021	LU2275633894 A2QK9X	EUR	0,28 %	-4,48 %	-1,79 % **	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-6 CHF</b> depuis le 07.02.2020	LU1931808338 A2PEEA	CHF	-0,54 %	-5,69 %	0,16 %	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-6 EUR</b> depuis le 14.06.2019	LU1931806399 A2PED9	EUR	0,58 %	-3,91 %	2,89 %	---
<b>HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS T-6 USD</b> depuis le 10.10.2022	LU1931810235 A2PEEB	USD	1,50 %	-2,08 %	-7,34 % **	---

15

\* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

\*\* Depuis le lancement.

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Évolution du nombre d'actions en circulation

	Catégorie d'actions (A-12 EUR) Volume	Catégorie d'actions (A-12 CHF) Volume	Catégorie d'actions (T-12 EUR) Volume	Catégorie d'actions (T-10 EUR) Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	59.630,778	1.756,314	90.809,978	45.250,469
Actions émises	9.916,432	540,316	15.676,571	6.046,870
Actions rachetées	-24.363,086	-950,000	-58.189,438	-29.417,862
Actions rachetées de la catégorie d'actions T-12 USD	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Actions en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>45.184,124</b>	<b>1.346,630</b>	<b>48.297,111</b>	<b>21.879,477</b>

16

	Catégorie d'actions (T-12 CHF) Volume	Catégorie d'actions (T-12 USD)* Volume	Catégorie d'actions (A-6 EUR) Volume	Catégorie d'actions (A-6 CHF) Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	16.613,583	277,000	285,000	3.417,000
Actions émises	1.008,217	1,000	1,000	0,000
Actions rachetées	-14.634,833	-277,000	-285,000	-2.416,000
Actions rachetées de la catégorie d'actions T-12 USD	0,000	-1,000	0,000	0,000
<b>Actions en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>2.986,967</b>	<b>0,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1.001,000</b>

	Catégorie d'actions (T-6 EUR) Volume	Catégorie d'actions (T-6 CHF) Volume	Catégorie d'actions (T-6 USD) Volume
Actions en circulation au début de la période sous revue	208.310,328	298.688,766	5.190,090
Actions émises	21.146,198	4.468,309	3.383,639
Actions rachetées	-87.316,432	-14.385,916	-6.235,719
Actions rachetées de la catégorie d'actions T-12 USD	0,000	0,000	0,000
<b>Actions en circulation à la fin de la période sous revue</b>	<b>142.140,094</b>	<b>288.771,159</b>	<b>2.338,010</b>

\* La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

# État des actifs du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS au 31 décembre 2023

## Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC <sup>1)</sup>
<b>Obligations</b>								
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>								
<b>BRL</b>								
BRSTNCNTF170	10,000 %	Brésil v.14(2025)	2.100.000	0	2.100.000	1.048,1970	4.096.653,20	6,70
							<b>4.096.653,20</b>	<b>6,70</b>
<b>CHF</b>								
CH0353945394	3,000 %	gategroup Fin Reg.S. v.17(2027)	0	0	700.000	69,5000	524.019,82	0,86
							<b>524.019,82</b>	<b>0,86</b>
<b>EUR</b>								
DE0001102358	1,500 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.14(2024)	2.000.000	0	2.000.000	99,2600	1.985.200,00	3,25
DE0001102366	1,000 %	République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.14(2024)	0	0	2.000.000	98,5620	1.971.240,00	3,22
FR0011619436	2,250 %	France Reg.S. v.13(2024)	3.000.000	0	3.000.000	99,4720	2.984.160,00	4,88
FR0013344751	0,000 %	France Reg.S. v.18(2024)	0	0	500.000	99,1900	495.950,00	0,81
FR0014001N46	0,000 %	France Reg.S. v.20(2024)	4.100.000	2.100.000	2.000.000	99,4870	1.989.740,00	3,25
ES0000012H33	0,000 %	Espagne v.21(2024)	0	0	3.000.000	98,5320	2.955.960,00	4,83
							<b>12.382.250,00</b>	<b>20,24</b>
<b>USD</b>								
US71647NAA72	5,625 %	Petrobras Global Finance v.13(2043)	200.000	0	500.000	91,1900	410.617,80	0,67
US912909AD03	6,650 %	United States Steel Corporation v.07(2037)	0	0	800.000	104,5030	752.903,46	1,23
US91282CBE03	0,125 %	États-Unis d'Amérique v.21(2024)	15.500.000	6.500.000	9.000.000	99,8301	8.091.414,82	13,23
US91282CFX48	4,500 %	États-Unis d'Amérique v.22(2024)	2.000.000	0	2.000.000	99,6406	1.794.679,85	2,94
US91282CEK36	2,500 %	États-Unis d'Amérique v.22(2024)	1.000.000	0	3.500.000	99,0664	3.122.590,25	5,11
US91282CFN65	4,250 %	États-Unis d'Amérique v.22(2024)	5.000.000	0	5.000.000	99,4980	4.480.279,49	7,33
US91282CFQ96	4,375 %	États-Unis d'Amérique v.22(2024)	2.800.000	0	2.800.000	99,5352	2.509.892,26	4,10
US91282CHN48	4,750 %	États-Unis d'Amérique v.23(2025)	2.000.000	0	2.000.000	100,4277	1.808.856,88	2,96
US92343VCQ59	4,400 %	Verizon Communications Inc. v.14(2034)	0	1.000.000	2.000.000	96,6670	1.741.120,32	2,85
							<b>24.712.355,13</b>	<b>40,42</b>
<b>Valeurs mobilières négociées en Bourse</b>							<b>41.715.278,15</b>	<b>68,22</b>

Composition de l'actif au 31 décembre 2023

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC <sup>1)</sup>
<b>Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés</b>							
<b>USD</b>							
US023135CE44	3,000 % Amazon.com Inc. v.22(2025)	0	0	1.500.000	97,9060	1.322.577,45	2,16
US037833BG48	3,200 % Apple Inc. v.15(2025)	1.000.000	0	2.000.000	98,0120	1.765.345,82	2,89
US037833BZ29	2,450 % Apple Inc. v.16(2026)	0	0	2.000.000	95,4010	1.718.317,72	2,81
US30251GBE61	6,125 % FMG Resources [Août 2006] Pty Ltd. 144A Green Bond v.22(2032)	500.000	0	500.000	100,7430	453.633,83	0,74
US594918BR43	2,400 % Microsoft Corporation v.16(2026)	0	0	3.600.000	95,3490	3.091.286,02	5,06
US912909AU28	6,875 % United States Steel Corporation v.21(2029)	0	0	500.000	102,6100	462.040,71	0,76
US92343VGJ70	2,550 % Verizon Communications Inc. v.21(2031)	0	657.000	1.343.000	86,3110	1.043.909,16	1,71
						<b>9.857.110,71</b>	<b>16,13</b>
<b>Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés</b>						<b>9.857.110,71</b>	<b>16,13</b>
<b>Obligations</b>						<b>51.572.388,86</b>	<b>84,35</b>
<b>Portefeuille-titres</b>						<b>51.572.388,86</b>	<b>84,35</b>
<b>Options</b>							
<b>Positions courtes <sup>2)</sup></b>							
<b>EUR</b>							
	Call on EUR/ZAR Février 2024/21,00	0	5.000.000	-5.000.000		-64.635,00	-0,11
						<b>-64.635,00</b>	<b>-0,11</b>
<b>Positions courtes <sup>2)</sup></b>						<b>-64.635,00</b>	<b>-0,11</b>
<b>Options</b>						<b>-64.635,00</b>	<b>-0,11</b>
<b>Contrats à terme</b>							
<b>Positions longues</b>							
<b>CHF</b>							
	Swiss Market Index Future Mars 2024	75	0	75		-114.088,75	-0,19
						<b>-114.088,75</b>	<b>-0,19</b>
<b>EUR</b>							
	Euro Stoxx 50 Price Index Future Mars 2024	44	0	44		16.185,00	0,03
						16.185,00	0,03
<b>USD</b>							
	Dow Jones Industrial Average Index Future Mars 2024	70	0	70		386.666,97	0,63
	S&P 500 Index Future Mars 2024	60	14	46		467.418,80	0,76
						<b>854.085,77</b>	<b>1,39</b>
<b>Positions longues</b>						<b>756.182,02</b>	<b>1,23</b>
<b>Positions courtes</b>							
<b>EUR</b>							
	EUX 10YR Euro-BTP Future Mars 2024	53	70	-17		-115.090,00	-0,19
						<b>-115.090,00</b>	<b>-0,19</b>
<b>GBP</b>							
	LIF 10YR Long Gilt Future Mars 2024	43	70	-27		-198.278,61	-0,32
						<b>-198.278,61</b>	<b>-0,32</b>

<sup>1)</sup> ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Le montant total des engagements des options émises en cours à la date de référence, évalué avec le prix de base, s'élève à 64.650,00 EUR.

**Composition de l'actif au 31 décembre 2023**

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC <sup>1)</sup>
<b>USD</b>							
	CBT 10YR US T-Bond Future Mars 2024	15	45	-30		-78.202,39	-0,13
						<b>-78.202,39</b>	<b>-0,13</b>
	<b>Positions courtes</b>					<b>-391.571,00</b>	<b>-0,64</b>
	<b>Contrats à terme</b>					<b>364.611,02</b>	<b>0,59</b>
	<b>Avoirs bancaires - Compte courant <sup>2)</sup></b>					<b>7.085.387,65</b>	<b>11,59</b>
	<b>Solde des autres créances et engagements</b>					<b>2.189.127,84</b>	<b>3,58</b>
	<b>Actif net du compartiment en EUR</b>					<b>61.146.880,37</b>	<b>100,00</b>

<sup>1)</sup> ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

<sup>2)</sup> Voir les Notes au rapport.

## Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2023 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC <sup>1)</sup>
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	30.968.700,00	33.701.816,19	55,12
JPY/EUR	J.P. Morgan SE	Devises achetées	310.420.040,00	1.987.530,94	3,25
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	216.900,00	193.940,02	0,32
USD/EUR	J.P. Morgan SE	Devises achetées	3.700.000,00	3.329.736,62	5,45
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	136.000,00	148.002,56	0,24
EUR/USD	J.P. Morgan SE	Devises vendues	30.000.000,00	27.005.568,55	44,17

## Opérations de change à terme bilatérales

20

Au 31.12.2023, les opérations de change à terme bilatérales suivantes étaient encore en cours :

Devise	Contrepartie		Montant dans la devise d'achat	Montant dans la devise de vente	Valeur de marché EUR	en % de l'ANC <sup>1)</sup>
NOK/GBP	DZ PRIVATBANK S.A.	Opérations de change bilatérales	82.267.590,00	6.000.000,00	7.309.698,01	11,95
NOK/GBP	J.P. Morgan SE	Opérations de change bilatérales	267.651.638,00	20.000.000,00	23.781.572,38	38,89
USD/GBP	J.P. Morgan SE	Opérations de change bilatérales	23.227.423,40	18.500.000,00	20.916.016,14	34,21

## Contrats à terme

		Volume	Engagements EUR	en % de l'ANC <sup>1)</sup>
<b>Positions longues</b>				
<b>CHF</b>				
Swiss Market Index Future Mars 2024	75		8.900.797,07	14,56
			<b>8.900.797,07</b>	<b>14,56</b>
<b>EUR</b>				
Euro Stoxx 50 Price Index Future Mars 2024	44		1.999.800,00	3,27
			<b>1.999.800,00</b>	<b>3,27</b>
<b>USD</b>				
Dow Jones Industrial Average Index Future Mars 2024	70		11.986.806,56	19,60
S&P 500 Index Future Mars 2024	46		10.009.163,36	16,37
			<b>21.995.969,92</b>	<b>35,97</b>
<b>Positions longues</b>			<b>32.896.566,99</b>	<b>53,80</b>
<b>Positions courtes</b>				
<b>EUR</b>				
EUX 10YR Euro-BTP Future Mars 2024	-17		-2.044.590,00	-3,34
			<b>-2.044.590,00</b>	<b>-3,34</b>
<b>GBP</b>				
LIF 10YR Long Gilt Future Mars 2024	-27		-3.210.559,01	-5,25
			<b>-3.210.559,01</b>	<b>-5,25</b>
<b>USD</b>				
CBT 10YR US T-Bond Future Mars 2024	-30		-3.049.998,87	-4,99
			<b>-3.049.998,87</b>	<b>-4,99</b>
<b>Positions courtes</b>			<b>-8.305.147,88</b>	<b>-13,58</b>
<b>Contrats à terme</b>			<b>24.591.419,11</b>	<b>40,22</b>

<sup>1)</sup> ANC = Actif net du compartiment. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

**Taux de change**

À des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2023.

Real brésilien	BRL	1	5,3732
Livre sterling	GBP	1	0,8694
Dollar de Hong Kong	HKD	1	8,6759
Yen japonais	JPY	1	156,4332
Dollar canadien	CAD	1	1,4641
Couronne norvégienne	NOK	1	11,2588
Rouble russe	RUB	1	99,1032
Franc suisse	CHF	1	0,9284
Dollar US	USD	1	1,1104

# HESPER FUND

22

## Notes au rapport annuel au 31 décembre 2023

### 1.) Généralités

La société d'investissement HESPER FUND, SICAV est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois sise au 4, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen. Elle a été fondée le 14 mai 2019 pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples. Ses statuts ont été publiés pour la première fois le 5 juin 2019 sur la plateforme d'information Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA ») du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg. La société d'investissement est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 234859. La dernière modification du règlement de gestion a été effectuée le 1er janvier 2021 et publiée au RESA.

Le conseil d'administration de la société de gestion a confié la gestion des investissements, l'administration ainsi que la distribution des actions de la société de gestion à ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. La dernière modification des statuts de la Société de gestion a pris effet au 1er janvier 2015 et a été publiée au Mémorial le 13 février 2015. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Étant donné que le fonds Hesper Fund, SICAV se compose d'un seul compartiment au 31 décembre 2022, à savoir le HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS, la composition de l'actif net du compartiment, l'évolution de l'actif net du compartiment et le compte de résultat du HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS sont aussi les états consolidés du fonds HESPER FUND :

### 2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Les présents comptes annuels sont établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société d'investissement, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net de la société est libellé en euros (EUR) (« devise de référence »).
2. La valeur d'une action (« valeur nette d'inventaire par action ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories d'actions émises ultérieurement (« Devise des catégories d'actions »).
3. La valeur nette d'inventaire par action est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième le plus proche. Le conseil d'administration peut déroger à cette règle pour le compartiment concerné, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire par action doit être calculée au moins deux fois par mois.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire par action, la valeur des actifs du compartiment concerné, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du compartiment »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre d'actions du compartiment concerné en circulation ce jour d'évaluation. La Société d'investissement peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire par action les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire par action un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 4. Par conséquent, les actionnaires ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion d'actions sur la base d'une valeur nette d'inventaire par action calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.
5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif de la société doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans les présents statuts, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du compartiment est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

- a) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation. La Société de gestion peut déterminer pour chaque compartiment que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

23

Dans le cas de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments financiers dérivés (« dérivés ») et autres investissements admis à la cote officielle de différentes bourses de valeurs, celle présentant la liquidité la plus élevée fait office de référence.

- b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le compartiment concerné que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

- c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.
- d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.
- e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).
- f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.
- g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

- h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le compartiment concerné que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du compartiment concerné sont convertis dans la devise du compartiment au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du compartiment concerné.

L'actif net du compartiment est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses actionnaires.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories d'actions ont été créées au sein du compartiment concerné, le calcul de la valeur nette d'inventaire par action au sein du compartiment concerné est effectué séparément pour chaque catégorie d'actions conformément aux critères cités ci-dessus.
7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2023) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	0,00 EUR CHF	40.670,00 CHF
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	670.570,80 EUR	100.085,00 EUR
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	103.140,00 GBP	169.413,41 GBP
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS	DZ PRIVATBANK S.A.	1.194.550,00 USD	-802.772,16 USD

### 3.) Fiscalité

#### Fiscalité de la Société d'investissement

Le fonds n'est soumis à aucune imposition sur ses revenus et ses bénéfices au Grand-Duché de Luxembourg. L'actif de la société n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux compartiments ou catégories d'actions dont les actions sont exclusivement émises à l'intention d'actionnaires institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux actionnaires dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au compartiment ou aux catégories d'actions concernés est indiqué dans l'annexe correspondante au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du compartiment est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujéttis à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du compartiment est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

**Fiscalité des rendements des actions de la société d'investissement chez l'actionnaire**

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les actions qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujetties à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les actionnaires sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif de la société, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert d'actions.

**4.) Affectation des revenus**

De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

**5.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)**

La méthode de calcul suivante est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du compartiment}}{\text{Volume moyen du compartiment (Base : ANC* calculé quotidiennement)}} \times 100$$

\* ANC = Actif net du compartiment

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du compartiment concerné. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le compartiment concerné seront pris en considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du compartiment concerné au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

Dans la mesure où le compartiment investit dans le fonds-cible, il est renoncé à calculer un TER synthétique.

**6.) Informations relatives aux commissions et charges**

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

**7.) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du compartiment concerné et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

**8.) Frais courants**

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

**9.) Péréquation des revenus et charges**

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

## 10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

## 11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

## 12.) Gestion des risques (non révisé)

26

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. À cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

### Approche par les engagements (Commitment Approach)

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. À cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

### Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

- Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. À cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

- Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Compartiment :	Processus de gestion des risques appliqué
HESPER FUND - Global Solutions	VaR absolue

Au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, l'approche de la VaR absolue a été appliquée au titre du contrôle et de la mesure des risques totaux associés aux produits dérivés. Une valeur absolue de 20 % a été appliquée comme limite interne maximale.

Le recours à la VaR associé à la limite maximale interne a correspondu au cours de la période correspondante à un niveau minimum de 8,29 %, un niveau maximum de 31,18 % et une moyenne de 19,38 %. La VaR a été déterminée sur la base d'une approche de variance-covariance (paramétrique), en appliquant les normes de calcul d'un indice de confiance unilatéral de 99 %, une durée de détention de 20 jours ainsi qu'une période d'observation (historique) de 252 jours d'évaluation.

27

L'effet de levier a présenté les valeurs suivantes au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 :

Effet de levier minimum :	68,41 %
Effet de levier maximum :	299,71 %
Effet de levier moyen (médian) :	167,06 % (150,91 %)
Méthode de calcul :	Méthode de valorisation nominale (somme des valeurs nominales de l'ensemble des produits dérivés)

Il convient de noter que, lors du recours à l'effet de levier, aucune couverture et aucune compensation de positions ne sont prises en considération. Les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des positions et qui ont donc permis de réduire les risques du fonds dans son ensemble ont également engendré une augmentation de l'effet de levier. En outre, sur l'exercice écoulé, le fonds a eu recours à plusieurs contrats futures sur taux d'intérêt, dont la volatilité est relativement faible par rapport à d'autres classes d'actifs, mais dont le nombre doit donc être plus important pour qu'ils aient une influence marquée sur le portefeuille.

L'effet de levier qui en résulte est donc avant tout un indicateur du recours aux dérivés, et non du risque lié à ces instruments.

### 13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation =  $((\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M) * 100$ , où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour le fonds HESPER FUND - Global Solutions est de 275,81.

### 14.) Événements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2023. Les modifications suivantes ont été apportées :

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application des exigences du 2<sup>e</sup> niveau du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*, SFDR) ;
- Suppression du *Tageblatt* comme média supplémentaire pour la communication du prix des parts ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

**Conflit russo-ukrainien**

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds et de son compartiment.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et de ses compartiments et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

**15.) Événements importants après la période sous revue**

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2024. Les modifications suivantes ont été apportées :

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Changement de gestionnaire du fonds.
- Adaptation du prospectus de vente au modèle actuel de l'annexe RTS conformément aux exigences du règlement délégué (UE) 2023/363.
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles.

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

**16.) Commission de performance**

La société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (« commission de performance ») pouvant aller jusqu'à 10 % de l'augmentation de la valeur nette d'inventaire par action au-delà d'une performance minimale définie (hurdle rate) pour autant que la valeur nette d'inventaire en fin d'exercice soit supérieure à la valeur nette d'inventaire par action la plus élevée à la fin des exercices précédents ou, à la fin du premier exercice, supérieure à la valeur nette d'inventaire par action initiale (principe de la High Watermark).

La performance minimale définie (hurdle rate) est de 1 % par an au jour de calcul, calculé linéairement chaque jour de calcul au prorata des jours précédents à l'intérieur de la période de calcul.

Principe du High Watermark : lors de la création du fonds, la High Watermark est identique à la première valeur nette d'inventaire par action. Si la valeur par action au dernier jour d'évaluation d'un exercice ultérieur est supérieure à la High Watermark actuelle, la High Watermark est fixée à la valeur par action calculée au dernier jour d'évaluation de cet exercice. Dans tous les autres cas, la High Watermark reste inchangée.

L'évolution de la valeur nette d'inventaire (performance de la valeur par action) est calculée chaque jour d'évaluation en comparant la valeur par action actuelle à la valeur par action la plus élevée des dates de fin d'exercice précédentes (High Watermark). Si le fonds possède différentes catégories d'actions, la valeur par action de chaque catégorie d'actions est utilisée pour le calcul.

Pour déterminer l'évolution de la valeur par part, il est tenu compte des versements de distribution éventuellement effectués entre les deux dates, c'est-à-dire que ces distributions sont ajoutées à la valeur par action actuelle réduite des distributions.

À partir du début de chaque exercice, la commission de performance est calculée chaque jour d'évaluation sur la base de l'évolution susmentionnée de la valeur par action, du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice et de la valeur par action la plus élevée à la fin des exercices précédents (High Watermark).

Lors des jours d'évaluation où l'évolution de valeur de la valeur par action est supérieure à la performance minimale (hurdle rate) (surperformance) et dépasse la valeur par action actuelle de la High Watermark, le montant global délimité est revu à la hausse selon la méthode indiquée ci-dessus. Lors des jours d'évaluation où l'évolution de valeur de la valeur par action est inférieure à la performance minimale (hurdle rate) (surperformance) ou est inférieure à la valeur par action actuelle de la High Watermark, le montant global délimité est dissout. Les dates du jour d'évaluation précédent (identique à la fin de l'exercice) sont utilisées comme base du calcul.

Pour autant qu'une commission de performance soit due, le montant calculé au dernier jour d'évaluation de la période de calcul peut être prélevé sur le fonds à la charge de la catégorie d'actions concernées à la fin de l'exercice.

Si l'évolution de la valeur par action d'un exercice est inférieure à la performance minimale convenue (hurdle rate), cette performance minimale convenue n'est pas cumulée avec la performance minimale de l'année suivante.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire moyenne) pour les différents compartiments sont les suivants :

Dénomination	ISIN	Commission de performance	
		en EUR	en %
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	LU1931795501	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	LU1931796905	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	LU2275633894	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	LU1931800350	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	LU1931801754	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD *	LU1931801911	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	LU1931802216	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	LU1931803297	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	LU1931806399	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	LU1931808338	0,00	0,00
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	LU1931810235	0,00	0,00

\* La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

# Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

30

À l'attention des actionnaires de  
Hesper Fund, SICAV  
4, rue Thomas Edison  
L-1455 Strassen  
Luxembourg

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Hesper Fund, SICAV (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net et la répartition de l'actif du compartiment au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de résultat et la variation de l'actif net du compartiment pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du compartiment pour l'exercice clos à cette date.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (*International Standards on Auditing*, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration du fonds. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

#### **Responsabilité du Conseil d'administration du fonds**

Le Conseil d'administration du fonds est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration du fonds est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration du fonds ou de l'un de ses compartiments n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

#### **Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels**

L'objectif de notre audit est de fournir une assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et d'établir un rapport du Réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

32

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration du fonds ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- nous tirons des conclusions quant à la pertinence de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation. Nous nous formons également un avis, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative concernant les événements ou les conditions qui pourraient faire planer un doute important quant à la capacité du Fonds à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 mars 2024

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Nadia Faber

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON RÉVISÉES)

### 1.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088)

33

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Des informations plus détaillées concernant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et, le cas échéant, des objectifs d'investissement durable du gestionnaire du fonds, conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE) pour ces Compartiments, sont présentées dans l'Annexe suivante (Annexe conformément au Règlement sur la publication d'informations et au règlement Taxonomie).

### 2.) Informations relatives au système de rémunération

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 20 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 2.744.615,30 EUR au 31 décembre 2022. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2022 :	2.744.615,30 EUR
Dont rémunération fixe :	2.352.815,30 EUR
Dont rémunération variable :	391.800,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés :	20

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, [www.ethenea.com](http://www.ethenea.com), à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

### 3.) Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel. Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, [www.ethenea.com](http://www.ethenea.com).

### 4.) Informations à l'attention des investisseurs suisses

#### a.) Généralités

34

Le prospectus accompagné de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes des Compartiments respectifs au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

#### b.) Numéros de valeurs :

HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	47598691
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	47598718
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	59018522
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	47598721
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	47598724
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD *	47598729
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	47598733
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	47598735
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	47599067
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	47599508
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	47599544

\* La catégorie d'actions T-12 USD a été liquidée le 20 décembre 2023.

#### c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\% \text{ de TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC}^*}{\text{Actif net moyen en UC}^*} \times 100$$

\* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel.

Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC}^* = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

\* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 :

Catégorie d'actions	Avec commission de performance	Sans commission de performance
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 EUR	1,71	1,71
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-12 CHF	1,71	1,71
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 EUR	1,71	1,71
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-10 EUR	1,52	1,52
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 CHF	1,72	1,72
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-12 USD	1,52 <sup>1)</sup>	1,52 <sup>1)</sup>
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 EUR	1,19	1,19
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – A-6 CHF	1,11	1,11
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 EUR	1,11	1,11
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 CHF	1,12	1,12
HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS – T-6 USD	1,13	1,13

<sup>1)</sup> Pour la période allant du 21 octobre 2022 au 20 décembre 2023.

**d.) Informations à l'attention des investisseurs**

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

**e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice**

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site [www.swissfunddata.ch](http://www.swissfunddata.ch).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

36

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : **HESPER FUND - GLOBAL SOLUTIONS**

Identifiant d'entité juridique : **529900ZQCD500331SM04**

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> :    % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> :    %	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



#### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Compartiment privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique. Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- la gouvernance des entreprises ;
- les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise ;
- les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- prévention de la corruption ;
- prévention de la fraude ;
- contrôle de la qualité des produits.

Le Compartiment met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;

risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;

risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;

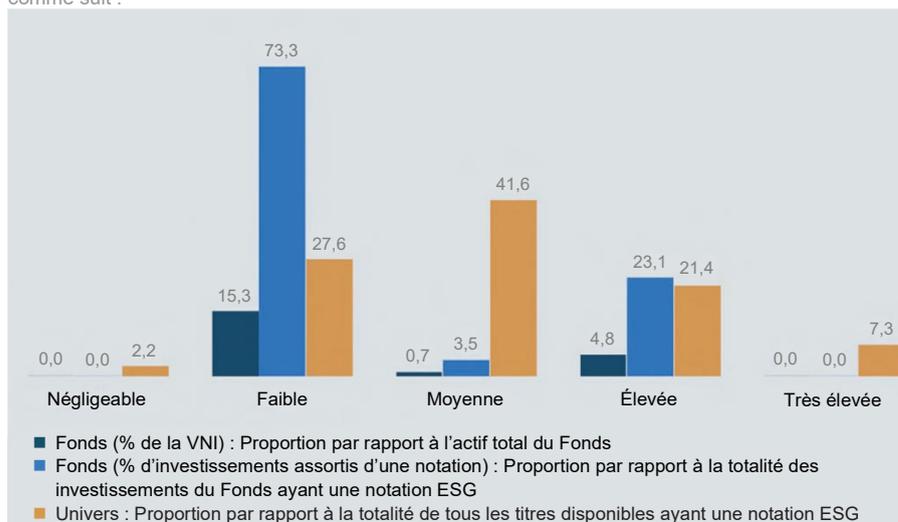
risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;

risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Compartiment présente au moins un profil de risque ESG moyen (score de risque ESG inférieur à 30). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG du Compartiment a été durablement inférieur à 30. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 20,9. Au 31 décembre 2023, le score de risque ESG était également de 20,9.

Les valeurs individuelles présentant des risques très élevés (score de risque ESG de plus de 50) sont admissibles à l'investissement par le Compartiment uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Compartiment n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Au 31 décembre 2023, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Compartiment se présentait comme suit :



Le Compartiment ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

L'évolution des indicateurs de durabilité a été calculée et fournie par la gestion externalisée du fonds ou par le conseiller en investissement sollicité.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le score de risque ESG était en moyenne de 21,9 en 2022. Ce chiffre est inférieur à la moyenne de la période de référence actuelle (20,9). Cependant, pour les deux années, les moyennes étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG était de 20,7. Ce chiffre est aussi très légèrement inférieur à celui de la fin de la période de référence actuelle (20,9). Cependant, pour les deux années, les valeurs étaient nettement inférieures au maximum visé de 30.

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été également respectés en début d'année (2022).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment poursuivre et comment les investissements effectués ont-ils contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- **Dans quelles mesure les investissements durables étaient-ils été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## **Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)). Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique. Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2023, 30.06.2023, 30.09.2023 et 31.12.2023) :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01.01.2023 - 31.12.2023

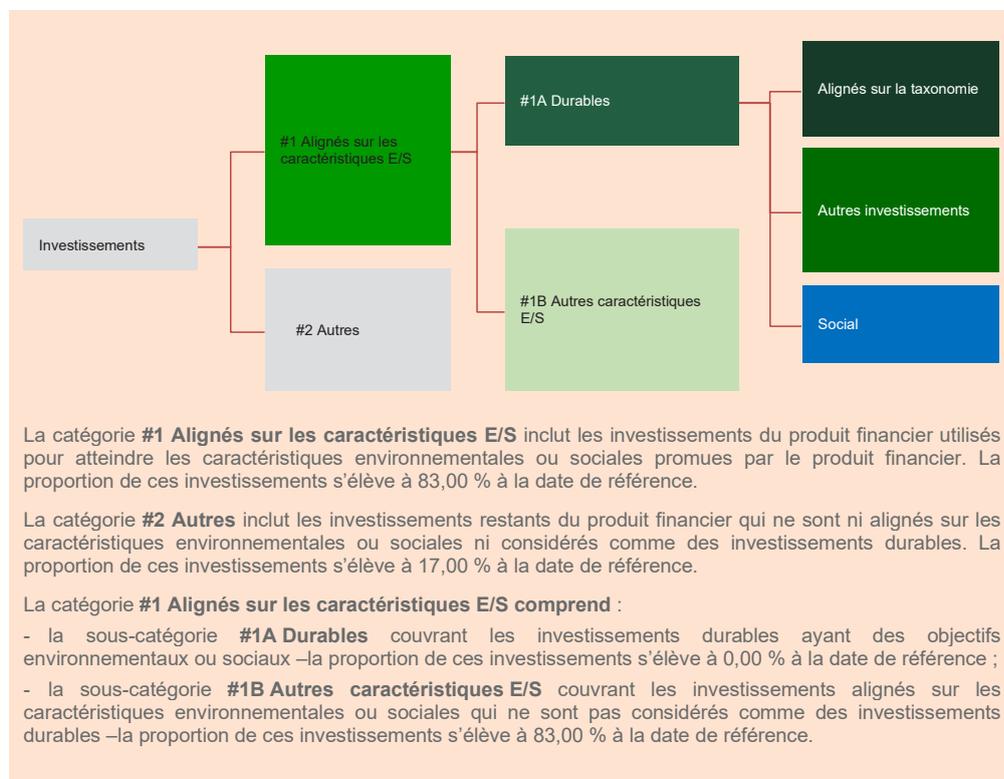
Investissements les plus importants	Secteur	% de la valeur de l'actif	Pays
États-Unis d'Amérique v.21(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	7,34	États-Unis d'Amérique
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.13(2023)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,61	Allemagne
États-Unis d'Amérique v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,27	États-Unis d'Amérique
Microsoft Corporation v.16(2026)	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,25	États-Unis d'Amérique
Suisse Reg.S. v.19(2034)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,24	Suisse
Espagne v.21(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,12	Espagne
France Reg.S. v.20(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	2,07	France
États-Unis d'Amérique v.23(2033)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,87	États-Unis d'Amérique
États-Unis d'Amérique v.22(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,83	États-Unis d'Amérique
Brésil v.14(2025)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,68	Brésil
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.14(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,43	Allemagne
République fédérale d'Allemagne Reg.S. v.14(2024)	ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	1,42	Allemagne
Apple Inc. v.15(2025)	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	1,29	États-Unis d'Amérique
Verizon Communications Inc. v.14(2034)	INFORMATION ET COMMUNICATION	1,26	États-Unis d'Amérique
Apple Inc. v.16(2026)	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	1,25	États-Unis d'Amérique



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



41

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Prise en considération en moyenne de quatre jours de référence (31.03.2023, 30.06.2023, 30.09.2023 et 31.12.2023) :

Secteur	Sous-secteur	% de la valeur de l'actif
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres services financiers	0,80
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Autres prestations aux services financiers	0,32
PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	Fonds fiduciaires et autres fonds et institutions financières similaires	0,29
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Commerce de détail d'ordinateurs, d'équipements périphériques et de logiciels	2,54
COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Vente par correspondance et vente au détail sur Internet	1,24
INFORMATION ET COMMUNICATION	Télécommunications filaires	2,17
INFORMATION ET COMMUNICATION	Édition de logiciels	2,25
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	Autre transformation primaire du fer et de l'acier	0,86
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique générale	1,68
ADMINISTRATION PUBLIQUE, DÉFENSE ; ASSURANCE SOCIALE	Administration publique	30,34
PRESTATION D'AUTRES SERVICES ÉCONOMIQUES	Banques centrales et établissements de crédit	-0,14



## Dans quelle proportion les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements conformes à la taxonomie a été calculée sur la base du portefeuille total ou du portefeuille total à l'exclusion des émetteurs souverains. La valorisation des investissements au regard de l'allocation d'actifs précédemment citée en « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S », « #2 Autres investissements » et « #1A Investissements durables » n'a pas été prise en compte.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités conformes à la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou du nucléaire ?<sup>1</sup>**

Oui :

dans le gaz fossile

dans le nucléaire

Non

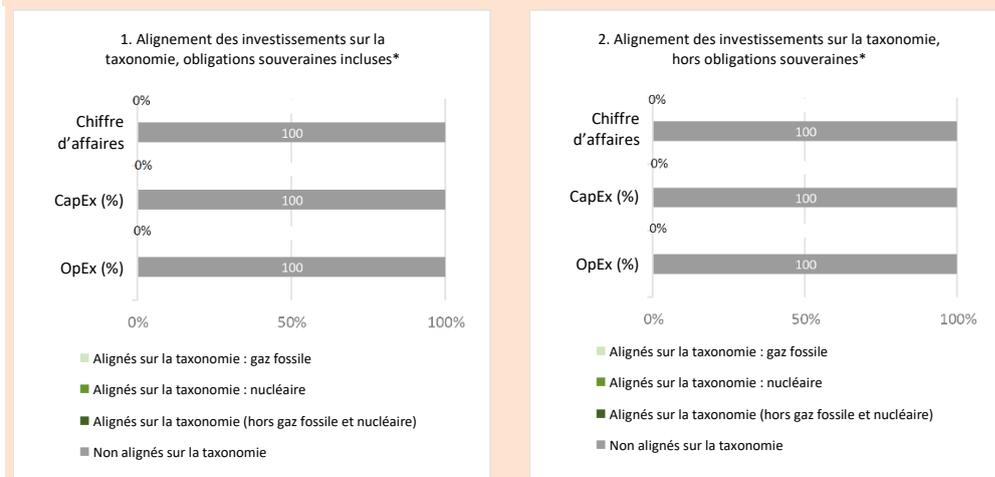
42

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités **transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimal d'investissements conformes à la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,00 % du total des investissements.

- \* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » excluent les positions à risque sur les États.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités habilitantes : 0 %

Activités transitoires : 0 %

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à atténuer le changement climatique (« protection du climat ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas de description



Ce symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».

43



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House ([www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière.

C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Outre les dialogues avec les représentants des entreprises et les prises de position par écrit, par exemple l'exigence d'un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement afin de prévenir les atteintes aux droits de l'homme, le Fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contraignant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans le ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds (<https://www.ethenea.com/fr-be/documentation-esg/>).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucune valeur de référence n'a été déterminée dans le cadre de la stratégie de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

## Gestion, distribution et conseil

<b>Société d'investissement :</b> <b>Siège social</b>	<b>HESPER FUND, SICAV</b> 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	45
<b>Conseil d'administration de la société d'investissement</b>		
<b>Président du conseil d'administration :</b>	Arnoldo Valsangiacomo ETHENEA Independent Investors S.A.	
<b>Administrateurs :</b>	Andrea Siviero ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG  Frank Hauprich (jusqu'au 30 juin 2023) ETHENEA Independent Investors S.A. (à partir du 1er juillet 2023) MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. *	
<b>Société de gestion :</b>	<b>ETHENEA Independent Investors S.A.</b> 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	
<b>Gérants de la Société de gestion :</b>	Frank Hauprich (jusqu'au 30 juin 2023) Thomas Bernard Luca Pesarini (à partir du 1er juillet 2023) Josiane Jennes	
<b>Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :</b>		
<b>Président du conseil d'administration :</b>	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.	
<b>Administrateurs :</b>	Skender Kurtovic (jusqu'au 1er juin 2023) MainFirst Holding AG  Frank Hauprich (à partir du 20 juin 2023) ETHENEA Independent Investors S.A. (à partir du 1er juillet 2023) MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. * Nikolaus Rummler IPConcept (Luxemburg) S.A.	

\* Le changement de nom de MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. en MainFirst (Luxembourg) S.à r.l. a pris effet le 10 janvier 2024.

**Dépositaire :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Agent de registre et de transfert  
et Agent d'administration centrale :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Gestionnaire du fonds :**

(jusqu'au 31 décembre 2023)  
**ETHENEA Independent Investors (Schweiz) AG**  
Sihleggstrasse 17  
CH-8832 Wollerau

(à partir du 1er janvier 2024)  
**MainFirst Affiliated Fund Managers (Switzerland) AG**  
Freigutstraße 26  
CH-8002 Zürich

**Agent des facilités conformément aux  
dispositions de l'art. 92 de la directive  
européenne 2019/1160 responsable  
pour le Luxembourg :**

**DZ PRIVATBANK S.A.**  
4, rue Thomas Edison  
L-1445 Strassen, Luxembourg

**Réviseur d'entreprises de la société  
d'investissement et de la société de gestion :**

**Ernst & Young S.A.**  
35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

**Informations à l'attention des investisseurs  
en Suisse :**

**Représentant en Suisse :**

**IPConcept (Schweiz) AG**  
Münsterhof 12  
Postfach  
CH-8022 Zürich

**Agent payeur en Suisse :**

**IPConcept (Schweiz) AG**  
Münsterhof 12  
Postfach  
CH-8022 Zürich

---

**ETHENEA Independent Investors S.A.**  
16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg  
Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099  
[info@ethenea.com](mailto:info@ethenea.com) · [ethenea.com](http://ethenea.com)